



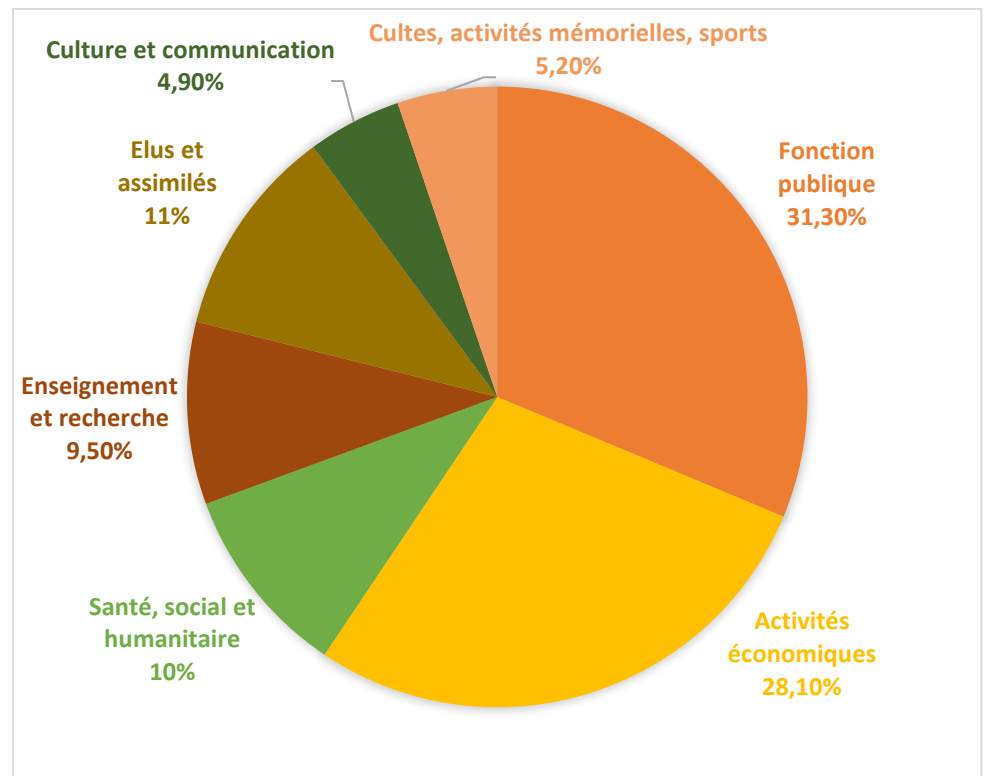
La nouvelle promotion civile de la Légion d'honneur récompense 616 personnes engagées au service de l'intérêt général

616 personnes sont aujourd'hui distinguées dans la Légion d'honneur. 528 chevaliers font leur entrée dans le plus haut ordre honorifique français tandis que 88 personnes y sont promues : 70 officiers, 14 commandeurs, trois grands officiers et un grand'croix.

Toutes ces personnes incarnent le mérite, le civisme, le courage. Elles servent dans la durée l'intérêt général et le rayonnement du pays, premier critère d'attribution de la Légion d'honneur. Un minimum de 20 années de services est exigé, sauf attribution à titre exceptionnel.

A travers le principe d'universalité voulu à sa création par Napoléon en 1802, l'ordre de la Légion d'honneur forme un véritable échantillon représentatif de la société française. **Ce principe d'universalité s'illustre pleinement dans cette nouvelle promotion :**

-par la **variété des domaines d'activité** : la promotion civile du jour fait suite à la promotion militaire de novembre dernier ; les récipiendaires sont issus de la fonction publique comme du secteur privé ou associatif ; ils exercent des activités scientifiques, économiques, éducatives, culturelles, mémorielles, médicales, sociales etc. ;



-par leur notoriété publique comme par leur anonymat. Les personnalités célèbres ne doivent pas faire oublier **l'immense majorité des décorés qui ne sont pas connus du grand public** et dont les mérites sont tout aussi notables.

Bien que ces profils puissent paraître aux antipodes les uns des autres, tous ont un dénominateur commun : chacun incarne, à sa manière, une certaine idée de **la méritocratie et de l'exemplarité**, voire une certaine idée de la société française : celle qui donne, celle qui transmet, celle qui s'engage.

Les nouveaux récipiendaires de la promotion du 1^{er} janvier rejoignent les 77 000 membres de la Légion d'honneur. Chaque année, environ 2 200 Français sont décorés dans deux promotions civiles et deux promotions militaires.

Certains sont décorés par le biais de l'initiative citoyenne, une procédure qui permet à chacun de proposer dans la Légion d'honneur ou l'ordre national du Mérite, une personne qu'il juge digne de ces distinctions. La promotion du 1^{er} Janvier compte trois femmes et trois hommes ainsi récompensés. Treize dossiers masculins de grande qualité ont dû toutefois être ajournés pour cette publication afin de respecter la parité : une incitation à proposer davantage de femmes (voir p.5)

Contact presse

Alice Bouteille – alice.bouteille@legiondhonneur.fr

01.40.62.83.15 – 07.61.87.98.11

Plus d'informations : legiondhonneur.fr

Linkedin @grande chancellerie de la Légion d'honneur

Instagram et Facebook : @legion_dhonneur_officiel

Les décorés de la promotion du 1^{er} janvier

Les personnalités citées ci-dessous le sont à titre d'exemple. L'intégralité de la promotion est à consulter sur legiondhonneur.fr > Les décorations

✓ Santé, social, humanitaire

Chevalier : Ann avril, directrice général d'UNICEF France ; Hélène Cart-Grandjean, directrice de l'hôpital Georges Pompidou ; Arthur Dénouveaux, président de l'association Life for Paris ; Philippe Duperron, président-

fondateur de l'association 13onze15 ; Catherine Rochet, présidente de l'association Toujours femme ; Roland Tomb, bioéthicien, dermatologue

Commandeur : Jérôme Bédier, président de l'Agence du don en nature ; Elisabeth Hubert, présidente de la fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile

Grand officier : Marion Guillou, présidente de Care France ; Serge Uzan, professeur émérite, conseiller santé de la présidence de Sorbonne Université

Grand'croix : Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, président de la Fondation Apprentis d'Auteuil

✓ Enseignement et recherche

Chevalier : Pierre Auger, biologiste, biomathématicien, écologue, membre de l'Académie des sciences ; Patrick Boucheron, historien, professeur au Collège de France ; Thierry Giamarchi, physicien, membre de l'Académie des sciences ; Isabelle Haeblerlin, professeur des écoles, présidente-fondatrice de l'association Epices ; Gaëlle Legube et Sylvie Rétaux, biologistes, directrices de recherche

Officier : Jean-Pierre Filiu, historien, diplomate ; Mark Sherringham, président du conseil supérieur des programmes ; Michel Talagrand, mathématicien, membre de l'Académie des sciences

Commandeur : Jules Hoffmann, biologiste, membre de l'Académie des sciences, prix Nobel de physiologie

✓ Fonction publique

Chevalier : Carine Chevrier, secrétaire générale du ministère de la Justice ; Sandra De Jenken-Eversmann, conseillère spéciale en charge de l'héritage des Jeux Olympiques ; Frédéric Journès, ambassadeur en Israël ; Mireille Le Corre, secrétaire générale du Défenseur des droits ; Gaël Veyssière, ambassadeur en Ukraine

Officier : Jacques Billant, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation

Grand officier : Jean-Claude Trichet, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien président de la Banque centrale européenne, membre de l'Académie des sciences morales et politiques

✓ Elus et assimilés

Sont entendus ici comme « élus et assimilés », les élus locaux ainsi que les anciens parlementaires et anciens membres du gouvernement. En effet, les députés et sénateurs ne peuvent être nommés ou promus dans l'ordre de la

Légion d'honneur pendant la durée de leur mandat, de même que les membres du gouvernement (et les membres des cabinets ministériels) pendant leurs fonctions ministérielles.

Chevalier : François Baroin, maire de Troyes, ancien ministre, ancien sénateur et député

Officier : Dominique Bussereau, ancien ministre, ancien député ; André Chassaigne, ancien président du groupe PCF à l'Assemblée nationale, adjoint au maire de Saint-Amant-Roche-Savine ; Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines ; Anne-Marie Natali, maire de Borgo et vice-présidente de l'association des maires de Corse

✓ **Devoir de mémoire**

Chevalier : Philippe Allouche, directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah ; Guta Bojczyk, Larissa Cain, Roger Marette, Simone Polak, intervenants dans les établissements scolaires au titre du devoir de mémoire ; Isabelle Rome, ambassadrice pour les droits de l'homme, chargée du devoir de mémoire (Shoah et spoliations)

Commandeur : Ginette Kolinka, intervenante dans les établissements scolaires au titre du devoir de mémoire

✓ **Cultes**

Chevalier : Isabelle Richard, présidente de la Fédération de l'entraide protestante ; Norbert Turini, archevêque de Montpellier

Commandeur : Haïm Korsia, grand rabbin de France

✓ **Culture**

Chevalier : les écrivains Delphine Minoui, Boualem Sansal ; les acteurs et réalisateurs Guillaume Canet, Guillaume Gallienne, Catherine Jacob et Jean-Paul Rouve ; l'autrice-compositrice Nolwenn Leroy

Officier : l'artiste David Hockney. Il est décoré en tant qu'étranger vivant en France, à l'instar de cinq autres personnes. Les étrangers sont nommés dans la Légion d'honneur mais, contrairement aux citoyens français, ils n'en sont pas membres.

✓ **Economie**

Chevalier : Jean-Marie Bétermier, président de Safran Data Systems ; Céline Brucker, directrice générale de L'Oréal France ; Clémentine Colin Richard, présidente de la fédération française de la chaussure ; Philippe Faure-Brac,

sommelier ; Hortense Harang, fondatrice de Fleurs d'ici ; Emilie de Lombarès, présidente de Onet ; Edouard Louis-Dreyfus, président du groupe éponyme ; Daniel Sauvaître, arboriculteur et viticulteur, président d'Interfel, maire de Reignac

Officier : Anne-Sophie Pic, cheffe de cuisine étoilée ; Ralph Toledano, président de la fédération française de la haute couture

L'initiative citoyenne

Tout citoyen souhaitant proposer une personne pour une distinction est invité à constituer un dossier, disponible sur legiondhonneur.fr. Ce dossier doit comporter une biographie détaillée de la personne proposée et une description précise des actions qui justifient la distinction avec un minimum de 10 années de service pour l'ordre national du Mérite et de 20 années pour la Légion d'honneur. Pour garantir que les propositions traduisent une véritable reconnaissance collective, cinquante citoyens majeurs de nationalité française doivent apporter leur soutien à la candidature.

Comme pour tout dossier de décoré, les propositions issues de l'initiative citoyenne sont étudiées par le grand chancelier de la Légion d'honneur et les membres des conseils des ordres qui émettent un avis sur chacune. Elles sont ensuite soumises à la décision du président de la République, grand maître des ordres nationaux, avant de faire l'objet d'un décret publié au Journal officiel.